

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
Jérémy Drouart, Fabienne Miroir, Alain Kestemont, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés Susanne Muller-Hubsch, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, *Échevin(e)s* ;
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S.*

Séance du 18.08.21

#Objet : Prise d'acte d'une décision de refus d'une prolongation d'un permis d'environnement, prise par Bruxelles-Environnement pour un bien situé Boulevard de l'Humanité, 55 et dont le demandeur est S.A. CENTRE EUROPEEN DE REPARTITION PHARMACEUTIQUE – PE 293/2019 #

310 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

314 Permis environnement

Le COLLEGE des BOURGMESTRE et ECHEVINS

Vu l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

Vu la demande de prolongation de permis d'environnement de classe 1B introduite par la S.A. CENTRE EUROPEEN DE REPARTITION PHARMACEUTIQUE tendant à exploiter un dépôt de produits pharmaceutiques, Boulevard de l'Humanité, 55 à Anderlecht comprenant notamment les installations classées suivantes :

N.rub.	Installation	Quantité	Classe
40 A	Chaudière	2 x 315 kW	3
68 A	Emplacements de stationnement	49 véhicules	2
71 A	Compresseurs d'air	2 x 5.5 kW	3
88 1A	Dépôts de liquides inflammables dont le point d'éclair est inférieur ou égal à 21°C	500 litres	2
88 2A	Dépôts de liquides inflammables dont le point d'éclair est supérieur à 21°C mais ne dépasse pas 55°C	320 litres	3
125 B	Dépôts de produits pharmaceutiques	3442 m ²	1 B
132 A	Installations de climatisation		3

148 A	Transformateur statique	11 kVA	3
----------	-------------------------	--------	---

Vu la décision de refus du permis d'environnement délivrée par Bruxelles-Environnement le 19/07/2021 ;

Considérant que la notification de la décision a été faite à la Commune d'Anderlecht le 19/07/2021 et que les délais de recours au Collège d'Environnement sont de 30 jours à dater de la notification ;

DECIDE :

De prendre acte de la décision de Bruxelles-Environnement.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 19 août 2021

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Alain Kestemont